

BULLETIN d'ADHESION 2025

à retourner à secretariat@espritorsaire.fr

Les équipages d'Espritors@ire et d'ESPRITSURCOUF vous remercient pour votre engagement à leurs côtés

L'association « Espritors@ire », selon les articles 200 et 238 bis du Code général des impôts, a la qualité d'association d'intérêt général depuis le 19 décembre 2014.

Pour soutenir l'association « Espritors@ire », je verse la somme de€. Mode de versement :

Je recevrai, par mail, sous un mois mon reçu de déductibilité fiscale pour l'année 2026.

NOM :Prénom :

Société ou association :

Profession actuelle ou passée

Age.....

E-mail :@.....

Adresse postale : N° voie.....

Code Postal :Ville :

Pays : Téléphone

Cotisation annuelle 2025

- Membre : 50 €, soit 17 € net fiscal (*)
- Bienfaiteur : 100€ soit 34 € net fiscal (*)
- Soutien :150 € soit 51 € net fiscal (*)
- Cotisation à vie « Fondateur » : 1 000 €, soit 340 € net fiscal (*)
- Jeune « professionnel » jusqu'à 35 ans : 20 €, soit 6,80 € net fiscal (*)
- Étudiant, en recherche d'emploi : 10€ (joindre attestation)
- Entreprise : 500 €, soit 200 € net fiscal (*)

Paiement :

- [PAYPAL](#) et Carte bancaire
- Chèque à l'ordre de Espritors@ire : 07 rue Rosa Bonheur – 75015 PARIS
- Virement bancaire, RIB : FR76 1820 6004 9065 0076 8002

TAUX de DÉFISCALISATION à « Espritors@ire »

- 75% pour l'Impôt sur la Fortune Immobilière (*)
- 66% pour l'Impôt sur le revenu (**), dans la limite de 20 % de votre revenu net imposable,
- 60% pour l'Impôt sur les sociétés (***), dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires

COMMENT AVEZ-VOUS CONNU Espritors@ire et/ou ESPRITSURCOUF ?

.....
QUELS SONT LES SUJETS QUI VOUS INTERRESSENT LE PLUS ?

SI VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT D'ESPRITSURCOUF,

Quelles actions pouvez-vous conduire (communication, diffusion)

Quelles compétences (secrétariat, saisie informatique, juridique) pouvez-vous apporter

.....
MERCI, VOS REPONSES nous permettront de mieux répondre à vos attentes.